

CORAT RIVIERA

PROJET D'AGGLOMÉRATION TRANSPORTS ET URBANISATION RIVELAC

COMMUNICATION AUX CONSEILS COMMUNAUX DE LA RIVIERA

RÉSULTATS DE L'EXAMEN PAR LA CONFÉDÉRATION

La présente communication de la CORAT a pour but principal d'informer les conseils communaux de la Riviera des résultats de l'examen du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA T/U).

Il convient de préciser que la Confédération (CH) a demandé aux partenaires des agglomérations de garder la plus stricte confidentialité sur ces résultats, jusqu'à ce qu'elle les rende elle-même publics, soit au début de la phase de consultation du message relatif à l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015.

La consultation a débuté le 26 juin dernier et se terminera le 31 octobre 2013. Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site suivant :

<http://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html#DETEC>

PROCESSUS D'EXAMEN DE LA CONFÉDÉRATION EN BREF

La CH a transmis au SDT, interlocuteur de la CH pour le PA T/U Rivelac, son rapport d'examen provisoire fin mai 2013.

Sur cette base et comme pour chaque agglomération, un entretien a eu lieu courant juin 2013, entre une délégation technique du PA T/U Rivelac, et les représentants de la CH. L'objectif de cet entretien, pour la CH, était essentiellement de contrôler qu'elle n'avait pas négligé d'éléments importants dans son analyse et non de discuter des points obtenus ni du pourcentage de cofinancement fixé pour les projets retenus.

En parallèle à ces entretiens, la CH a préparé son rapport, en vue de la phase de consultation mentionnée plus haut. A noter que ce rapport est général, présentant une vue d'ensemble sur l'examen des 41 projets d'agglomération de 2^{ème} génération déposés respectivement fin 2011 pour les nouveaux projets, mi 2012 pour les projets révisés. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un rapport ciblé sur le projet Rivelac.

Une fois la phase de consultation terminée, la CH s'emploiera au dépouillement des remarques, ainsi qu'à la rédaction du message et de l'arrêté fédéral, pour aboutir, fin mars 2014, au message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale. La décision du Parlement concernant la libération des crédits est prévue fin 2014.

SYNTHÈSE DU RAPPORT D'EXAMEN PROVISOIRE DE LA CH

Le PA T/U Rivelac a été refusé par la CH, du fait du rapport coût-utilité du projet jugé trop faible. Ce rapport est évalué selon 4 critères d'efficacité (CE) définis par la CH. Sur une échelle de 12 points relatifs aux CE, le PA T/U Rivelac en a obtenu 2, le minimum étant de 4 points pour obtenir un cofinancement de la CH.

Quand bien même le projet n'est pas cofinancable, la CH a procédé à la re-priorisation des mesures présentées par le PA et sur cette base, a évalué le coût du projet comme étant faible, soit de 102.87 millions. Il convient de préciser que ce montant n'inclut pas les mesures non

infrastructurelles, non plus que celles qui ont été jugées non pertinentes et déplacées à un horizon C.

Dans son appréciation générale, la CH relève que le PA T/U Rivelac présente une analyse étoffée et une conception générale pertinente. En revanche, les stratégies et les mesures sont considérées comme lacunaires et insuffisamment concrètes.

Les forces et faiblesses relevées par la CH pour chacun des CE montrent d'une part, un manque de maturité du projet et d'autre part, un manque de cohérence au sein de l'agglomération, notamment en termes de coordination entre urbanisation et transports.

Ceci étant, il faut considérer un certain durcissement de la part de la CH, entre l'examen des PA de 1^{ère} génération déposés fin 2007 et ceux de 2^{ème} génération déposés fin 2011, comme celui de Rivelac. En effet, la CH a pu constater que les PA de 1^{ère} génération admis qui étaient de type "conceptuel", n'arrivaient pas à être opérationnels à temps, par manque de maturité dès le départ.

En outre, les faibles moyens financiers à disposition de la CH l'ont incité à être très stricte sur la notation des projets. En effet, la CH a clairement annoncé qu'elle n'a actuellement pas les fonds nécessaires pour les éventuels PA de 3^{ème} génération, pas plus que pour les mesures en priorité B des projets de 2^{ème} génération.

PERSPECTIVES POUR LA RIVIERA

Pour la CORAT et les municipalités de la Riviera, le refus de la CH ne signifie nullement "l'arrêt des machines"... En effet, celles-ci ont confirmé régulièrement que quoiqu'il advienne du PA Rivelac, les 10 communes continueraient à travailler ensemble sur les questions de transports et d'urbanisation. Le rapport d'examen provisoire de la CH permet à la Riviera de se conforter dans le bien-fondé de cette décision et de considérer que le PA reste une bonne base de travail.

Plus concrètement, l'étude d'accessibilité de l'ouest de l'agglomération et du site stratégique La Veyre-Fenil, lancée par la CORAT en partenariat avec le SM ce printemps, va se poursuivre et se finaliser en 2013. La question de l'aménagement de la RC 780a reste également d'actualité, projet transversal à toutes les communes riveraines qui nécessitera une coordination entre elles et le Canton de Vaud, tant en termes de planification que de financement. Avec l'appui technique du bureau team+, la CORAT et les municipalités de la Riviera se concerteront sur les autres projets à conduire et leur planification dans le temps.

Relevons aussi que les projets ferroviaires intégrés au PA, mais financés par d'autres sources, pourront être réalisés indépendamment du refus de la CH. Le récent dépôt au Grand-Conseil de deux demandes de crédits portant sur les trains régionaux, tant pour le matériel roulant que pour la modernisation des infrastructures ferroviaires, donne un signal positif pour les projets de la Riviera dans ce domaine.

Enfin, ne sachant pas à ce stade ce qu'il adviendra du co-financement des PA de 3^{ème} génération, il apparaît raisonnable de poursuivre le travail entrepris par chaque secteur géographique de l'agglomération. Cela permettra à chacun d'avancer sur ses projets et cas échéant, d'envisager un projet de 3^{ème} génération, pour autant que la CH trouve les moyens nécessaires à leur financement.